

Durée : 1 journée

Effectif : 1 à 8 participants

Tarif : Sur devis

Référent pédagogique : Jean-Luc MEHL

1. PUBLIC CONCERNE

Personnel non-électricien :

- exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques
- exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques

Personnel chargé de chantier :

- dirigeant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques

2. OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel non-électricien un titre d'habilitation électrique B0, H0, H0V

3. RÉFÉRENTIEL

- l'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.
- L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

4. CONTENU DE LA PRESTATION

Enseignement théorique :

- l'évaluation des risques
- les grandeurs électriques
- les dangers de l'électricité
- les mesures de protection
- les limites, zones et opérations liées
- les équipements de protection
- les rôles et titres d'habilitations
- les outillages et matériels électriques
- la procédure en cas d'accident électrique
- la procédure en cas d'incendie électrique
- l'exécutant non-électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- chargé de chantier non-électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations

Travaux pratiques :

- balisage zone de travail / analyse de risque
- rédaction des documents
- procédure d'incendie et d'accident d'origine électrique

5. FORMALISATION

- Remise d'un livret
- Attestation de présence au stage
- Enregistrement et visa sur le registre de sécurité

